

Coupages d'électricité : les écoles victimes d'un refus de priorité

En cas de coupures sur le réseau électrique cet hiver, les établissements scolaires ne seront pas prioritaires. Le Covid n'a pas servi de leçon : face au risque, un mélange d'autoritarisme et d'amateurisme domine.

Publié le

Lundi 5 Décembre 2022

[Olivier Chartrain](#)



Les écoles pourront être délestées en cas de surconsommation électrique cet hiver. © Jean-Pierre Amet

L'école n'est plus prioritaire. C'était pourtant le mantra répété jusqu'à l'absurde par le gouvernement pendant les deux ans où l'épidémie de Covid dominait l'actualité. Mais face aux risques de coupures d'électricité cet hiver, c'est cette fois un refus de priorité que la Macronie oppose aux acteurs du système scolaire. Non, les écoles et établissements scolaires ne seront pas préservés en cas de délestages : le ministère de l'Éducation nationale l'a confirmé aux organisations syndicales, rencontrées le vendredi 2 décembre.

De quoi rappeler de mauvais souvenirs. *« Comme si la crise sanitaire n'avait pas suffi, revoilà la gestion de l'urgence à gérer par les personnels des métiers de l'éducation », a réagi le SE-Unsa, rappelant qu'il avait écrit dès le 18 octobre à Élisabeth Borne pour lui demander de mettre l'école « à l'abri de la crise énergétique ».* Sophie Vénitay, cosecrétaire générale du Snés-FSU, souligne de son côté que *« dès le mois d'août », son syndicat avait interpellé le ministère sur « la nécessité de travailler toutes les hypothèses » en vue de l'hiver. Peine perdue, le ministre a changé mais la méthode demeure : « Comme d'habitude, les annonces ont été faites dans la presse et on nous réunit après », déplore la syndicaliste.*

Les établissements en zone rurale seront les plus exposés

Comme tous les acteurs de l'éducation, « *nous avons demandé que les établissements scolaires soient prioritaires* », rappelle Magalie Icher, présidente de la FCPE, avant de regretter : « *Nous n'avons pas été entendus.* » Selon la circulaire envoyée aux préfets le 30 novembre, les coupures pourraient se produire aux heures de pointe, soit entre 8 heures et 13 heures et de 18 à 20 heures. Elles ne pourraient excéder une durée de deux heures. En seront préservés les établissements et équipements jugés prioritaires... et les usagers qui auront la chance de se trouver sur la même ligne. Ces services prioritaires étant le plus souvent implantés en agglomération, les écoles situées en zone rurale seront les plus exposées aux coupures.

Le gouvernement considère aussi que l'école n'est pas concernée par les coupures après 18 heures. C'est oublier les internats, les dispositifs d'aide aux devoirs, etc. S'agissant des premiers, le ministère a assuré à des syndicats dubitatifs que les internats disposeraient de systèmes sécurisés, leur assurant une autonomie de cinq heures – jugée suffisante. Pour le reste, il semble que le gouvernement entend largement reporter ses responsabilités sur les collectivités locales. En cas de coupure matinale, les établissements fermeraient « *jusqu'à 13 heures* », a indiqué Pap Ndiaye. « *Une restauration adaptée à l'heure du déjeuner* » serait toutefois assurée. Des repas froids, sans doute, car il sera impossible de préparer des repas chauds dans une cuisine privée d'appareils électriques. Mais comment commander et préparer ces repas froids en étant prévenu du délestage la veille à 17 heures ? Sans parler des conditions dans lesquelles les agents des collectivités devraient travailler, sans électricité ni chauffage...

Il en va de même pour les transports : les collectivités devraient se débrouiller pour organiser, la veille pour le lendemain, des rotations de cars scolaires sur une demi-journée au lieu d'une journée. Comme beaucoup, Sophie Vénéitay n'y croit guère : « *Le plus probable, en rural, c'est que les élèves ne viendront pas.* » Ce seraient donc des journées de classe et de cours perdues, car, remarque Magalie Icher, « *sans électricité, pas de distanciel possible* »... C'est en janvier et février, les mois habituellement les plus froids, que le risque de délestages sera le plus élevé. Or, c'est dès cette période que sont organisés, notamment, les bacs blancs : que faire si un examen est prévu alors que, faute d'électricité, l'établissement doit fermer ou n'est plus desservi par les cars scolaires ?

Enfin, « *comment vont faire les parents ?* » en cas de fermeture de l'école, s'inquiète Magalie Icher, rappelant que « *pendant le Covid, certains ont perdu leur emploi* » après avoir dû s'absenter pour garder leurs enfants. « *On est en 2022, dans la sixième puissance économique mondiale, conclut Sophie Vénéitay, et on n'est même pas en mesure de garder nos écoles ouvertes. C'est révélateur de l'état de nos infrastructures... et des choix qui sont faits.* » Il serait par exemple stupéfiant de constater que vitrines, parcs d'attractions ou remontées mécaniques continuent à fonctionner au moment où les écoles, elles, devront fermer.